



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES PARENTS D'ÉLÈVES

### CRECHES SECTEUR SUD

8 février 2023

*CR proposé par les co-présidentes du conseil des parents*

#### **Participant.e.s :**

##### Ville de Paris

- Bénédicte Dageville, Adjointe au Maire du 11<sup>e</sup> chargée de la petite enfance,
- Clément Bodeur-Crémieux, Directeur Général des Services de la Mairie du 11<sup>ème</sup>,
- Laurie Dahan, Responsable de la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance - CASPE 11/12
- Claire Cordonnier, Cheffe du pôle petite enfance - CASPE 11/12
- Fatima Khermache, Coordinatrice des crèches de l'arrondissement CASPE 11/12
- Marie-Laure Fourquet, responsable de la crèche 30, rue Chanzy
- Florence Schutz, responsable de la crèche 62, rue Saint Sabin

##### Représentant.e.s des parents :

- Anne Petret-Souchet (crèche 62 rue Saint-Sabin),
- Alice Demarez-Sablière (crèche 62 rue Saint-Sabin),
- Melody Locard (crèche 30 rue Chanzy),
- Naïke Manach (crèche 30 rue Chanzy),
- Jeanne Mapouna (crèche 15 Cour Debille),
- Anne-France Deyber (crèche 19 rue Pelée),
- Emilien Verneret (crèche 19 rue Pelée),
- Fabien Menard (crèche 19 rue Pelée),
- Fiona Gaspard (crèche 25 rue Godefroy Cavaignac),
- Julie Louvet (crèche 14 bis rue Moufle),
- Laura Lefebvre (crèche 14 bis rue Moufle).

#### **Tour de table**

Laurie Dahan, nouvelle responsable de la CASPE 11/12, a été nommée à compter du 1<sup>er</sup> février, succédant à Mme Ratinavelou.

Julien Keime, DGA Service Population, a quitté ses fonctions depuis le 1<sup>er</sup> janvier et sera remplacé à compter du 20 mars prochain par Ana E Silva, qui gèrera l'organisation des conseils de parents auprès de Mme Dageville.

Les questions transmises par les parents correspondent à l'ordre du jour et ont été réparties en 4 thématiques.

## **1/ Ressources humaines**

### a) Travaux du comité petite enfance

Le comité a été initié par l'État en novembre 2021, en associant certaines collectivités territoriales et le secteur professionnel de la petite enfance.

2 objectifs initiaux :

- Mettre en place une gestion territoriale et nationale partagée des emplois et des compétences visant à faire face à court terme à la pénurie de professionnels petite-enfance et de permettre le développement futur de l'offre d'accueil.
- En deuxième, répondre au sentiment de manque de reconnaissance et au besoin de réaffirmation du sens de leur activité en œuvrant à améliorer l'attractivité des métiers de la petite-enfance sur le plan de la rémunération et du parcours de carrière.

À ce stade, la DFPE n'a pas d'autres informations qu'une concertation nationale lancée dans plus de 15 territoires dont Paris ne fait pas partie. La Direction suit avec attention les travaux.

Différentes propositions seraient à l'étude (*lien vers le site du ministère des solidarités*).

### b) Améliorer les conditions de travail en crèche

*[Ne vaut que pour les Crèches municipales gérées directement par la mairie]*

Concernant la question des facilitations d'accès pour les personnels des crèches, notamment en voiture : la CASPE constate peu d'utilisation de la voiture par les professionnels et une sous-utilisation des places de parking, et beaucoup d'utilisation des transports en commun ou du vélo.

En revanche, il existe un fort engagement de la Ville de Paris pour améliorer la situation des effectifs qui est aujourd'hui contrainte :

La Ville a fait le choix depuis de nombreuses années de la qualité : elle est engagée par un ratio de 100% de professionnels qualifiés auprès des enfants au-delà des exigences réglementaires qui prévoit une proportion minimale de 40% d'agents diplômés. Afin de faciliter le recrutement dans une période particulièrement tendue, une ouverture au CAP petite enfance en 2020 a été faite (personnels qualifiés mais non diplômés), dans une proportion de 10%, ce qui reste largement supérieur à la moyenne nationale.

La contrainte structurelle est vécue par l'ensemble des employeurs en IDF mais plus largement dans toute la France. Ainsi, selon les données de la Région IDF, le nombre d'APS diplômés a baissé de près de 200 entre 2016 et 2021, alors que le nombre de postes ouverts est stable. Paris est en tête de pont sur les procédures

de recrutement pour capter les professionnel.les qui sortent de l'école et être attractifs le plus possible (offre de formation continue / évolution de carrière / prime d'installation...), les autres gestionnaires évoquent souvent le fait que la Ville « siphonne » le vivier des APS au détriment d'autres collectivités et gestionnaires privées ou associatifs. Cette contrainte est majorée par le contexte de besoins d'accueil croissant de créations de places.

Ces difficultés sont à mettre en perspective avec plusieurs évolutions qui vont arriver et nécessitent que la Ville adapte les procédures de recrutement. Le passage en catégorie B des APS nécessite la mise en place d'un concours sur titre conformément aux règles nationales de la fonction publique, avec une nouvelle organisation qui doit être adaptée au plus près des besoins: simplifier les procédures de recrutement, notamment en recrutant avant l'obtention du diplôme pour favoriser des arrivées en septembre où le besoin est le plus important dont l'obtention du diplôme d'État requis dans les 8 mois suivant le concours et non pas au moment des entretiens.

Les campagnes de recrutement sont importantes :

- 105 EJE (educateurs·trices de jeunes enfants), 500 AP (auxiliaires de puériculture), 195 ATEPE (agent·es techniques de la petite enfance) et 107 ASC (agent·es spécialisé·es de petite enfance) ont rejoint les établissements d'accueil de la petite enfance : Parmi ces arrivées, de nombreux nouveaux recrutements ont été effectués : près de 300 AP, 80 EJE, 120 ATEPE
- Les départs de la collectivité (détachement, disponibilité, congé parental) restent stables : 568 AP ont quitté la collectivité en 2021 contre 591 en 2020.
- Les recrutements des agents de catégorie C se poursuivent : 100 recrutements en 2020 et 140 en 2021, 150 en 2022.
- Recrutement de personnels contractuels (hors concours), avec assouplissement des modalités de recrutement pour le faciliter, mais en gardant une exigence de qualification.

Ces campagnes s'accompagnent de moyens dédiés importants :

- Opérations de communication : annonces en ligne, organisation d'une web conférence dédiée aux métiers de la petite enfance, création de vidéos de présentation des métiers de la petite enfance à diffuser sur les réseaux sociaux. Participation à des forums de présentation des métiers de la petite-enfance.
- Élargissement du public cible : l'apprentissage et les stages réalisés dans le cadre de formations initiales constituent des voies de pré-recrutement auxquelles la DFPE a recours. Il s'agit de développer encore davantage ces voies de pré-recrutement.
- Rémunération supérieure à la moyenne des employeurs parisiens
- Parcours de formation avec des possibilités de parcours ascendants et prise en charge des frais de scolarité.

### **Question parent : Y-a-t-il eu un changement du taux d'encadrement ?**

La Ville de Paris a fait le choix de ne pas modifier le taux d'encadrement malgré la réforme du Gouvernement qui le permettait : 1 adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 adulte pour 8 enfants qui marchent.

En termes de rémunération, la Ville de Paris applique les grilles indiciaires de la fonction publique territoriale ; en revanche, elle octroie des primes et des indemnités de résidence qui n'ont pas lieu dans d'autres collectivités.

Pour mémoire, le comité national Petite Enfance s'est donné pour objectif de travailler sur les rémunérations. Or, la Ville de Paris n'est pas représentée au comité d'une part, et l'État qui organise le comité n'est pas l'employeur d'autre part.

La Ville de Paris a pour objectif d'avoir une politique salariale plus favorable. Notamment :

- Demande d'extension de la prime Ségur. La demande a été déposée au Ministère.
- Accès simplifié aux logements sociaux de la ville (1/4 est réservé aux agent·es de la ville).

Les professionnelles sont souvent des jeunes mères de famille et elles habitent loin de Paris. Elles peuvent demander un logement à Paris si elles souhaitent habiter à Paris.

Concernant les crèches en délégation de service public, la rémunération est appliquée en fonction de la convention collective du secteur privé. Si la Ville contrôle l'ensemble des dépenses et des recettes de l'établissement, elle n'a pas de prérogatives sur les conditions de rémunération individuelles des personnels.

**Question parent : La rémunération comprend-elle des primes ?** Oui il en existe. Le système de rémunération pratiqué à Paris est beaucoup plus attractif que dans les autres collectivités.

**Plus de congés ?** La réforme de la fonction publique territoriale a vu la suppression de 8 jours de congés annuels, pour aligner tous les fonctionnaires territoriaux sur 1607 h/an. Le conseil de Paris avait adopté une délibération qui permettait aux agent·es de pouvoir conserver le bénéfice d'un certain nombre de ces jours de congé mais la délibération a été cassée par la Préfecture.

En conclusion, si la Ville déploie un certain nombre de dispositifs et de moyens pour favoriser le recrutement et le maintien en poste des personnels de la petite enfance, elle est soumise comme les autres collectivités et les autres employeurs à une certaine forme de concurrence au sein du secteur, et à l'échelle nationale aux difficultés de recrutement du secteur sanitaire et social en général.

### C) Remplacements

Il existe au sein de la CASPE 11/12 un pôle de remplacement comprenant : 18 auxiliaires de puéricultrices et 4 agents-tes techniques de la petite enfance pour 51 établissements.

Ces personnels sont soumis à un règlement différent des agent·es titulaires en crèche : ce pôle a vocation à remplacer les absences courtes et imprévisibles (maladie, les départs en formation...). En cas de maladie plus longue, on fait une demande pour avoir un remplaçant contractuel.

**Question parent : mi-temps thérapeutique, comment c'est géré ?** Le problème du mi-temps thérapeutique est le manque de visibilité sur la durée. On essaie de trouver une personne en temps partiel . Les agents du pôle remplacement n'ont pas vocation à rester longtemps sur un poste vacant

**Dans la crèche qui a posé la question, la situation dure depuis le début de l'année.**

Réponse : on essaie de cerner les situations prioritaires, et l'analyse est effectuée tous les mois avec le service des affectations de la DFPE. Les 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> demeurent attractifs car proches des gares. La difficulté reste le recrutement dans un contexte national tendu dans ce secteur d'activité..

Témoignage de la Directrice d'établissement présente à la réunion : les personnels « volants » ont de l'expérience et s'adaptent vite.

**Parents** : les compétences ne sont pas remises en cause. C'est la durée de 3 semaines qui pose un problème et le turn-over pour les enfants (bébés notamment).

## **2/ Budget**

### a) Quel budget ?

Le service financier de la mairie est en liaison avec les crèches au quotidien. Annuellement, c'est environ 800.000 € de budget pour les crèches, dont 65% dédiés aux denrées alimentaires, en augmentation actuellement.

Ce budget n'a pas de marge, donc il n'y a pas d'enveloppe pour des dépenses à l'initiative des parents : si les représentant-es des parents ont une initiative, il convient de voir avec la crèche elle-même si des leviers sont disponibles, et en matière de communication de mutualiser au maximum avec les autres crèches du secteur pour voir avec la Mairie les marges de manœuvre.

### b) Flyers

La Mairie du 11<sup>e</sup> cherche à restreindre au maximum la fabrication et la diffusion des flyers, dans une période où les coûts d'impression et du papier deviennent exorbitants, et où l'usage n'est pas écologique.

Le 11<sup>ème</sup> arrondissement compte 5 conseils de quartiers (CQ) où sont abordées parmi d'autres sujets les questions de petite enfance et de parentalité : ces CQ ont des moyens financiers, qui permettent d'engager des initiatives citoyennes dans la vie de quartier dont la crèche fait partie.

Par ailleurs, la mairie peut au besoin relayer à d'autres services si le conseil des parents ou les parents d'une crèche suggèrent des idées.

**Parents** : A titre d'exemple, l'école des parents est peu connue et les parents voudraient communiquer dessus.

## **3/ Communication et information**

En Mairie, le RIF - Relais informations familles a des flyers à disposition. On les trouve par ailleurs sur les sites internet de la mairie du 11<sup>ème</sup>, le journal municipal bimensuel et le site de la CAF.

Sur la parentalité : Le 11<sup>ème</sup> est en cours d'élaboration d'un nouveau projet social de territoire dont la première partie est consacré à la parentalité et où la communication aux parents est un des points centraux. L'abondance d'informations à disposition et les multiples vecteurs de diffusion ne facilitent pas la connaissance des dispositifs par les parents : volonté d'agir auprès des associations pour que les parents inscrits en crèche aient accès à ces informations.

La DFPE travaille à l'élaboration d'un nouvel outil de communication pour présenter aux familles les actions qui leur sont destinées dans le 11<sup>e</sup> arrondissement.

Cet outil de communication « Où partager un moment en famille dans le 11<sup>e</sup> arrondissement » a été élaboré en collaboration avec la DAC, la DASCO et la DJS. Il

sera communiqué aux familles d'ici la fin de l'année scolaire, et il pourra répondre en partie à leurs attentes.

#### Boîte à idée dans les crèches.

Des boîtes existent déjà dans certaines crèches, ou ont existé. C'est à l'initiative des parents et d'une directrice que cette boîte est installée.

Panneaux informatifs ? Normalement il y en a un par établissement dédié au conseil des parents.

Dans une crèche : création d'un groupe Whats App a bien fonctionné si engagement des parents représentants derrière.

Possibilité aussi d'une communication dans les casiers...

#### **4/ Activités et interventions**

Premiers secours : l'action d'une initiation aux premiers secours à destination des parents et futur·es parents sera reconduite au forum de la petite enfance prévue le 14 juin 2023 avec trois sessions, au sein de la Mairie. Il y aura une communication au conseil du printemps pour les modalités d'inscription.

Activités culturelles : elles font partie du projet de chaque crèche qui gère directement.

A titre d'exemple, le dispositif « l'art pour grandir » (14 établissements de petite enfance par an à Paris dont 2 dans le 11<sup>ème</sup>), et dont les crèches bénéficiaires tournent. En 2023, sans doute davantage d'établissements pourront disposer d'un projet, où un artiste s'installe « en résidence » pour travailler au plus près avec les enfants, les personnels et les parents. Des établissements en DSP pourront en bénéficier.

Il faut noter que les artistes volontaires sont plus à l'aise en maternelle, avec des enfants plus âgés pouvant parler.

Par ailleurs, une crèche a un partenariat avec le conservatoire qui fonctionne bien, où une violoniste du conservatoire est intervenue dans l'établissement à plusieurs reprises afin de sensibiliser les enfants aux instruments à cordes et au son.

De même, un partenariat entre une crèche et l'association Lire et faire lire a été engagé.

En résumé, les projets se font au niveau de chaque établissement, avec l'ensemble de l'équipe qui les porte collectivement.

## **Langue des signes**

La LFS fait partie des axes développés mais la formation est longue (deux ans) et coûteuse. A ce stade, il n'y a pas eu de départ en formation pour les personnels des crèches.

### **Question parent : qui fixe les priorités dans les formations proposées aux agents ?**

Réponse : les plans de formation étant importants et touchant l'ensemble des personnels, il est priorisé des formations directement liées au métier. Si le catalogue de formation de la Ville de Paris est riche, il convient de rappeler que tout départ en formation implique un remplacement nécessaire ou une vacance du poste pendant le temps de la formation (qui se fait sur le temps de travail).

Exemples de formations : gestion des émotions, accompagner le livre, enfants en situation de handicap...

A l'échelle d'un établissement, si celui-ci a un projet particulier qui nécessite la formation des personnels, elle sera alors mise en place en conséquence.

**Le troisième conseil aura lieu le jeudi 11 mai à 18h30.**